

SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 02 juillet 2020

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 25/06/2020

Présents : 17

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 1

Votants: 18

Pour: 18

Contre: 0

Abstentions: 0

L'an deux mille vingt et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS

Présents : Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Gérard BARO, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Bernard BOSCH, Francis BOUTES, Marie-Aline EDO, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Martine GIL, Jean-Christophe PETIT, Marie-Pierre PONS, Yves ROBIN, Luc SALLES, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

Représentés : Kéber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

Présents non votants :

Excusés : Josian CABROL, Yvan CASSILI, Guillaume DALERY, Elisabeth DAUZAT, Norbert ETIENNE, Jean-Luc FALIP, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Sylvie QUEROL, Catherine REBOUL, Hedwige SOLA

Absents :

Objet: Accord de principe pour la mise en œuvre d'un projet de coopération interterritoriale LEADER sur l'œnotourisme

Dans le cadre du développement et de la structuration de l'œnotourisme sur notre territoire comme un des axes stratégiques, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est positionné en tant que porteur de projet pour l'obtention de la marque nationale « Vignobles & Découvertes » gérée par Atout France, sous le nom de destination « *Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc* » et a obtenu cette reconnaissance en novembre 2014, renouvelée pour une durée de trois ans en 2017.

La coopération constitue un élément obligatoire du programme européen LEADER ; le Pays Haut Languedoc et Vignobles a été en contact depuis mars 2018 avec le Syndicat de développement Local (SYDEL) du Pays Cœur d'Hérault, le GAL Vidourle-Camargue et le PETR Cœur Entre-Deux-Mers pour élaborer un projet de coopération sur la thématique de l'œnotourisme.

Ce projet de coopération s'appuyant sur le label Vignobles & Découvertes permettrait de dynamiser la fréquentation œnotouristique des territoires partenaires.

L'objectif de ce projet est la réalisation d'un sac à dos « tourisme vigneron » (sur l'exemple du sac à dos du naturaliste développé dans le Parc national des Cévennes) qui sera mis à disposition des touristes, auprès des professionnels labellisés Vignobles & Découvertes volontaires (hébergeurs, caves, réceptifs...). L'ambition de ce sac est de permettre la découverte ludique et pédagogique du vignoble. Le sac lui-même et son contenu (encore à travailler précisément) s'appuieraient sur les savoir-faire locaux des territoires partenaires.

Le projet prévoit également un échange d'expériences autour de l'œnotourisme entre les territoires partenaires. Celui-ci s'inscrit pleinement dans la stratégie œnotouristique de la destination « Minervois, Saint-Chinian, Faugères et Haut Languedoc » : valorisation de l'identité locale et des paysages, incitation à la découverte et à l'itinérance douce dans nos vignobles.

Le Pays Cœur d'Hérault est le chef de file de ce projet de coopération.

La communication commune autour d'un projet de ce type peut être porteuse de retombées économiques pour les territoires participants, mais également en matière d'innovation et d'exemplarité.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur l'accord de principe pour la mise en œuvre d'un projet de coopération interterritoriale LEADER sur l'œnotourisme.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le comité syndical donne son accord de principe pour la mise en oeuvre d'un projet de coopération interterritoriale LEADER sur l'oenotourisme.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 02 juillet 2020

Le Président,
Jean ARCAS

